

BUDGET PRIMITIF 2024

Budget principal

Mars 2024

Le mot du Maire

La préparation d'un budget municipal est une tâche complexe et essentielle qui nécessite une approche rigoureuse et sérieuse. Tant l'administration que le conseil municipal sont impliqués dans ce processus, conscients de l'impact direct que le budget de la ville a sur la vie quotidienne des Dunoises et Dunois, que ce soit sur leurs propres finances ou sur les services qu'ils reçoivent. Ainsi, établir un budget revient à établir des priorités, à faire des choix en fonction des ressources disponibles.

Dans un contexte économique difficile, marqué par une inflation persistante et des taux d'intérêt élevés, peu de personnes ou d'entités, y compris les municipalités, peuvent prétendre être épargnées. Cette situation rend la tâche de préparer un budget d'autant plus délicate. En effet, la forte augmentation des coûts des contrats de services et des taux d'intérêt ajoute une pression supplémentaire sur les finances municipales.

La ville de Châteaudun, doit également faire face aux injonctions contradictoires de l'Etat. En face de la l'accroissement permanent de son désengagement par la réduction constante de ses dotations et financements, le gouvernement impose aux communes des décisions prises sans concertation et une multitudes de normes (et donc de surcoûts importants) qui pèsent fortement sur les finances locales. Ce paradoxe remet également en question le principe fondamental de libre administration des communes décidé par la loi de décentralisation. Les récentes annonces gouvernementales présagent d'un assombrissement accru de l'horizon pour les communes en ce début d'année 2024.

Résoudre ces équations oblige notre commune à faire des choix importants pour maintenir le niveau de service public à ses habitants, qui reste une priorité affirmée des élus de la Municipalité. Même dans un environnement financier difficile et complexe, il est essentiel de maintenir tous les efforts visant à rendre notre ville compétitive et attractive.

Les 13 200 Dunoises et Dunois méritent une attention particulière pour assurer leur satisfaction et leur épanouissement au sein de la Ville. La qualité de service, la capacité à agir et réagir rapidement sont des priorités posées par l'équipe municipale.

Le chemin est ambitieux, les routes qui mènent au succès sont parfois parsemées d'embuches que nous nous devons de surmonter coûte que coûte. Ces obstacles obligent de prendre les décisions responsables permettant de maintenir notre capacité d'agir.

Mais ce chemin mérite pleinement d'être emprunté, pour rester au service de l'intérêt général, au service du bien-être de nos habitants, au service de la transformation de notre territoire.

***Fabien Verdier,
Maire de Châteaudun***

Avant-propos

L'examen du budget primitif peut être scindé en deux parties distinctes :

La section de Fonctionnement :

La section de fonctionnement englobe les dépenses liées à la gestion quotidienne de la collectivité. Cela inclut notamment :

- Les frais de personnel, qui couvrent les salaires et les charges sociales des employés municipaux.
- Les charges à caractère général, telles que les dépenses liées aux fluides, aux fournitures de bureau, et à l'entretien courant des installations municipales.
- Les autres charges de gestion courante, comme les subventions versées à des associations locales, la participation au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et aux structures intercommunales.
- Les frais financiers liés aux emprunts contractés par la commune.

En ce qui concerne les recettes, cette section est alimentée par :

- Les recettes fiscales,
- Les dotations versées par l'État pour soutenir le fonctionnement des collectivités locales.
- Les produits des services publics locaux et du patrimoine, tels que les loyers perçus sur les biens immobiliers appartenant à la commune.

La section d'Investissement :

La section d'investissement concerne les opérations relatives au patrimoine de la commune, telles que :

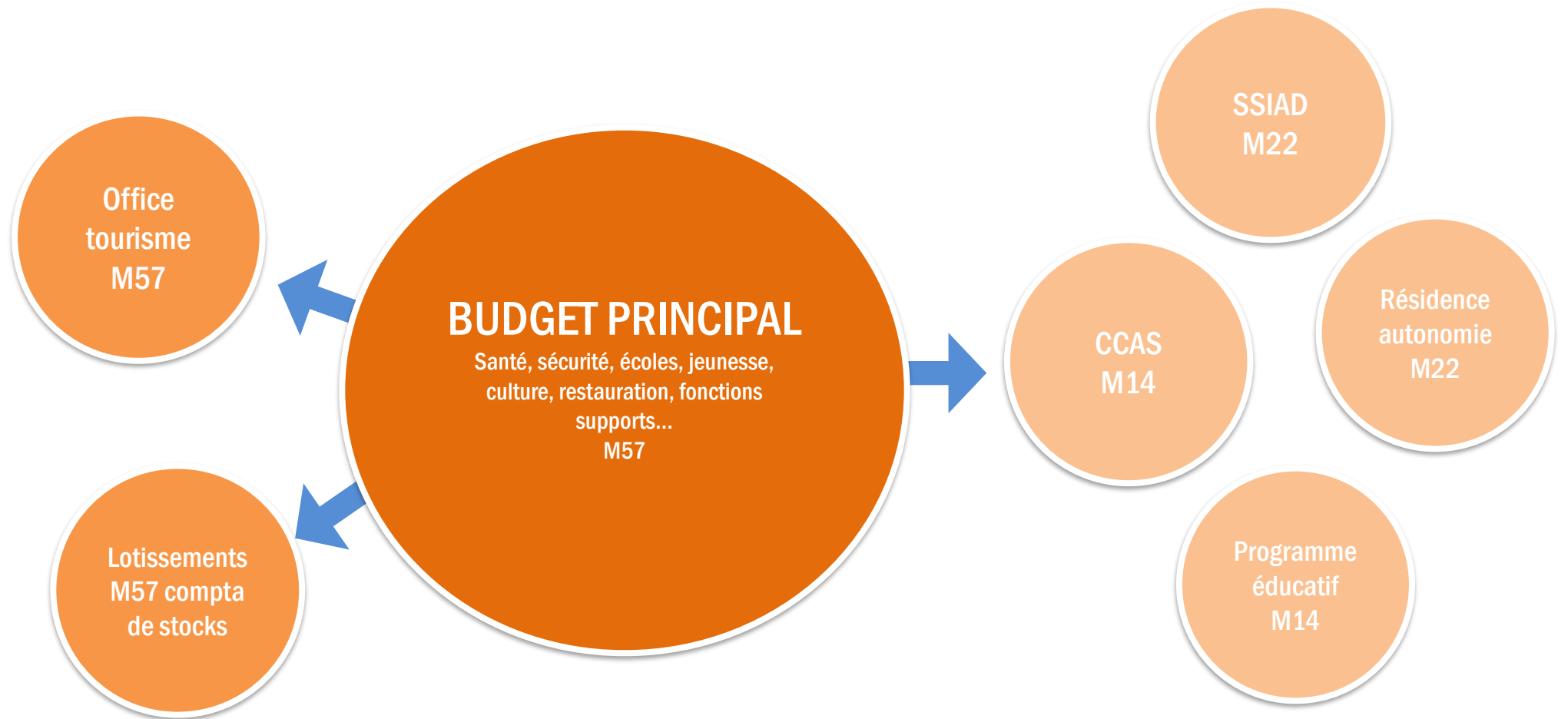
- Les travaux sur les bâtiments municipaux et les voiries.
- Les acquisitions de nouveaux équipements ou de terrains.
- Le renouvellement de matériel nécessaire au bon fonctionnement des services municipaux.

Quant aux recettes d'investissement, elles comprennent :

- L'autofinancement dégagé par la collectivité à partir de ses excédents budgétaires antérieurs.
- La taxe d'aménagement, qui est perçue sur les nouvelles constructions et aménagements.
- Le Fonds de Compensation de la TVA, une compensation versée par l'État aux collectivités locales.
- Les subventions d'équipement perçues.
- Les emprunts contractés par la commune pour financer ses investissements à long terme.

En résumé, la division du Budget Primitif en ces deux parties distinctes permet aux autorités locales et aux parties prenantes de mieux comprendre et d'évaluer les priorités budgétaires de la commune, ainsi que les choix stratégiques en matière de dépenses et d'investissements.

L'organisation budgétaire





LE CONTEXTE D'ÉLABORATION DU BUDGET PRINCIPAL

Le contexte d'élaboration du budget 2024

L'année 2024 restera dans un contexte économique mondial toujours incertain mais qui devrait voir une amorce de désinflation.

Pour autant, le budget construit avec l'ensemble de l'exécutif en première instance, présentait un déséquilibre conséquent. Afin de le résorber, vos élus ont été contraints et forcés d'agir sur plusieurs leviers :

1. Absorber la progression des charges courantes dans la proportion d'1 % en reformatant son niveau de service à la population ;
2. Contenir la masse salariale au seul effet d'intégration des revalorisations imposées par l'Etat soit + 2 % ;
3. Poursuivre la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissements rationnel tel que défini aux orientations budgétaires ;
4. Maintenir l'engagement de désendettement pluriannuel (réduire le recours à l'emprunt à un niveau inférieur à ce que la ville rembourse chaque année).

Ces décisions n'étaient pas suffisantes pour résorber le déséquilibre prévisionnel.

1^{er} effet non maitrisable : le cout de l'énergie

Il faut rappeler que depuis 2022, la Ville subit de plein fouet les effets induits par la guerre en Ukraine et son impact sur l'inflation et notamment sur l'envolée des couts énergétiques. Pour illustrer le propos et l'évolution des coûts d'énergie ci-dessous le comparatif des quatre dernières années (électricité et gaz).

- BP 2021 : 772 K€
- BP 2022 : 812 K€
- BP 2023 : 1,5 M€
- BP 2024 : 1,6 M€

Soit une progression en trois ans de 828 K€ que la collectivité a financé grâce à ces résultats.

Soulignons ici, que la Ville, contrairement à d'autres collectivités, n'a pas bénéficié du « filet inflation » comme espéré. Pire, l'Etat avait avancé ce « filet inflation » auprès de la Ville en 2023 d'un montant de 168 K€ (montant très faible), informant la commune qu'elle entrait dans les critères d'éligibilité des communes en difficulté financières.

Et pourtant fin 2023, l'Etat revient sur sa notification et prélève d'office sur le compte de la commune la somme avancée !

2^{eme} effet non maitrisable : les décisions de l'Etat

La Ville subit également les décisions du gouvernement en matière de masse salariale. Rappelons qu'en 2022, la valeur du point d'indice a été augmentée de 3,5 % passant la valeur du point au 1er juillet 2022 de 4,68 à 4,85. Puis à nouveau en 2023, l'Etat décide sans consulter ni soutenir financièrement ses décisions, d'augmenter la valeur du point d'indice le passant de 4,85 à 4,92. Dans le même temps, l'Etat décide de revaloriser les grilles et indices minimum pour certains agents.

Enfin, en 2024, le gouvernement annonce une troisième vague d'augmentation des salaires par l'ajout de 5 points d'indice supplémentaire pour tous les agents de toutes les catégories.

Bien sur ces mesures favorables à l'évolution du pouvoir d'achat des agents publics est salutaire. Cependant aucune compensation financière n'est prévue et la Ville doit, seule, en assumer les lourdes conséquences financières et décisions organisationnelles qui en ont découlées.

Les normes et les règles génèrent des (sur)coûts très importants pour la ville de Châteaudun.

Il est important également de rappeler la suppression de la taxe d'habitation (résidence principale).

Lien et rappel pour les charges de centralité pour les villes Sous-préfectures / besoin d'une DGF majorée :
<https://villessousprefectures.fr/2024/03/15/les-villes-sous-prefectures-des-villes-de-flux-soumises-a-des-charges-et-des-attentes-exponentielles-mars-2024/>

3^{eme} effet non maitrisable : le passif/l'héritage

Il convient de rappeler que depuis des années, la ville n'a jamais adapté son parc : plus de 160 bâtiments ou sites, qui sont autant de charges et de coûts récurrents pour la ville de Châteaudun.

Le patrimoine est en outre très vétuste (salle Gaston Couté, Maison Lumière, Centre Toufaire, école Brossolette...).

Il est également fortement consommateur d'énergies (gaz, électricité). Nous en avons déjà parlé, nous ne nous étendrons pas.

En outre, cela se double d'une dette technique ou grise, qui est préjudiciable pour le présent et pour l'avenir.

La dette héritée (36 emprunts), dont plusieurs à taux variables (notamment Euribor* + 12 mois et Euribor* + 3 mois) génère, avec la forte remontée des taux, des charges importantes pour la ville (en 2023, en 2024, en 2025...).

1. Taux antérieur. Euribor 3 mois. 01/07/2020 = - 0,417 %.
2. Taux actuel. Euribor 3 mois. 26/03/2024 = 3,902 %.

Soit une variation à la hausse de plus de 4 % (sur plusieurs emprunts), surchargeant ainsi les intérêts à rembourser pour la ville !

Nous subissons ces hausses de taux, qui impactent très négativement le budget de la ville.

Sans résultat sur le développement industriel/économique (BtoB) et en matière d'habitat (BtoC), la ville de Châteaudun et ses habitants, s'appauvrissent. Cet héritage nuit également aux équilibres budgétaires et financiers. Le développement génère du PIB ; la croissance apporte des recettes fiscales diverses et récurrentes : taxe foncière, CFE (pour le GC), taxe d'aménagement, etc.

Avec plus d'entreprises industrielles et plus d'habitants, les charges fixes sont plus facilement amorties. Avec 1 500 à 2 000 habitants, les charges de centralité seraient mieux absorbées (médiathèque, théâtre, espace André Malraux, etc.).

** : l'Euribor signifie Euro Interbank Offered Rate. Les taux Euribor sont les taux d'intérêt moyens auxquels environ un grand groupe des banques européennes se consentent des prêts en euros. Plusieurs échéances sont d'application, allant de 1 semaine à 12 mois.*

4^{eme} effet : la diminution de l'épargne annuelle, en conséquence...

Pour s'en sortir en 2022 et 2023, la ville s'est appuyée sur ces résultats antérieurs. Malgré tout, la Ville est contrainte d'être en situation de déficit en 2023, signe de la réduction de ses marges de manœuvre. **Elle consomme son épargne pour équilibrer et compenser l'évolution des charges subies.**

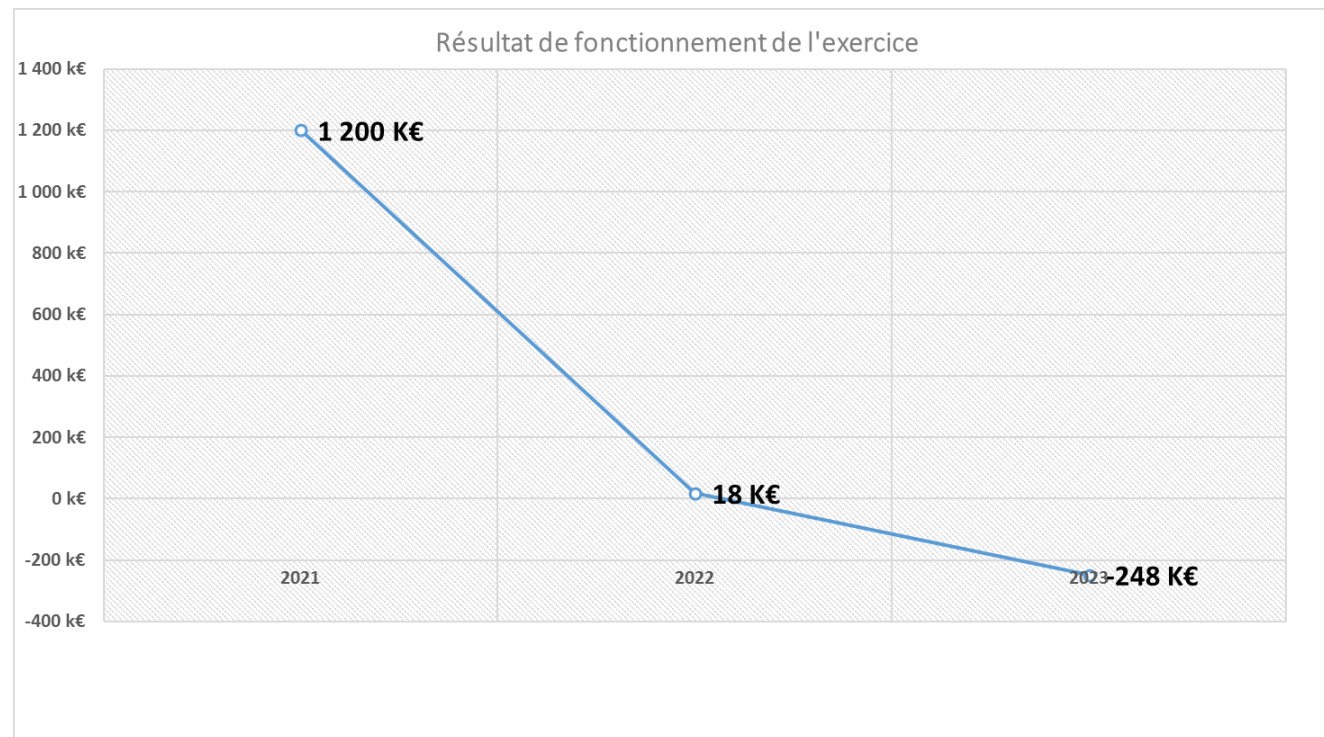
Pour mémoire, les résultats antérieurs non cumulés :

- En 2021 : 1,2 M€
- En 2022 : 18 K€
- En 2023 : - 248 K€

De fait, pour la construction du budget 2024, la reprise du résultat s'avère, cette fois-ci, insuffisante pour établir l'équilibre. Et ce malgré, les économies/non-dépenses réalisées.

La maîtrise du 012, contenir le 011, les ventes de biens (qui ne génèrent plus de dépenses d'électricité, de chauffage, d'assurances, d'investissements, etc. ; fin du centre de coûts), le passage en LED (candélabres, écoles, etc.), la forte rénovation thermique (ex : école Jean Macé), achats de matériels plutôt que location (ex : nacelle), etc.

La stratégie est la bonne, elle aurait dû être réalisée des années plus tôt.



D'autres charges ont également fortement progressé ces dernières années : contingent incendie (+35 K€/an), assurances, points d'indice, cotisations au Pays Dunois...

Savoir prendre des décisions pour continuer d'agir

Comment continuer, année après année, sans aide, à absorber l'évolution de telles charges sur lesquelles les collectivités comme les particuliers subissent les augmentations successives ?

Comment poursuivre une politique volontariste au service des Dunoises et des Dunois, chaque jour, avec des éléments de contexte sur lesquels la Ville n'a aucun pouvoir décisionnel ni aucune maîtrise si ce n'est de réduire son action contre son gré ?

Comment continuer à « donner de l'air fiscal » à nos habitants tel que nous l'avions fait en 2021 après la crise du COVID 19 en baissant les impôts ?

Sans autre issue face à ces crises économiques successives et les injonctions de l'Etat qui réclame toujours plus d'efforts sans soutien financier (pas de filet de sécurité en 2022), l'exécutif n'a pas d'autre choix que de revoir sa stratégie fiscale, pour l'instant, en revenant à un niveau un peu supérieur à celui de 2020.

Et avec un travail multiple de baisse des charges pour les habitants de Châteaudun : mutuelle communale (gains pour les Dunois), télérelève pour l'eau, stabilité voire légère baisse pour la TEOM, etc.

Ci-dessous un rappel relatif à la suppression de la taxe d'habitation (résidence principale) :

/an	Taxe foncière (au maximum)	Taxe d'habitation	Somme	Commentaires
Avant	1 500€	1 000€	2 500€	Baisse des impôts de 800€ au total par an.
Après	1 700€	0€	1 700€	



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Vue d'ensemble - Dépenses

Les charges au 011 sont maîtrisées malgré les effets d'inflation toujours présents en 2024 même s'ils sont moindres qu'en 2023. Les postes énergies, transports urbain et alimentation étant les plus impactés et volumineux.

Le chapitre 012 évolue naturellement du fait de l'effet GVT, l'augmentation de 5 points tous les postes et l'effet année pleine de l'augmentation de la valeur du point d'indice de 2023.

1^{er} juillet 2022 + 3,5% d'augmentation de la valeur du point d'indice passant de 4,68 à 4,85.

1^{er} juillet 2023, 4,85 à 4,92 et revalorisation des grilles et indice de revalorisation minimum pour certains agents en dessous. (une partie des agents catégorie C et certains en B).

1^{er} janvier 2024 + 5 points pour tous les agents.

Le chapitre 65 est en diminution. A noter des charges ponctuelles assumées en 2023 et non reconduites (remboursement du filet sécurité 168 k€, écritures comptables pour le versement de la subvention 2022 à l'OGEC 128 k€, écritures de régularisation de subvention au BA OT de 2022 de 50 k€).

Le chapitre 67 diminue également par rapport à 2023, le volume de titres annulés sur exercices antérieurs étant moindre.

Ces hausses impactent le budget de la ville et sont très élevés.

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES					
CHAPITRE	LIBELLE	BP + DM - 2023	BP - 2024	Evol.	Evol.
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 935 975,00 €	8 052 001,00 €	116 026,00 €	1%
012	CHARGES DE PERSONNEL	12 113 974,00 €	12 332 588,00 €	218 614,00 €	2%
014	ATTENUATION DE PRODUITS	4 728,00 €	211 109,00 €	206 381,00 €	4365%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 929 763,00 €	2 660 461,00 €	- 269 302,00 €	-9%
66	CHARGES FINANCIERES	730 960,00 €	903 955,00 €	172 995,00 €	24%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	52 100,00 €	6 700,00 €	- 45 400,00 €	-87%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5 000,00 €	83 656,00 €	78 656,00 €	1573%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	23 772 500,00 €	24 250 470,00 €	477 970,00 €	2%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 065 976,00 €	814 073,00 €	- 251 903,00 €	-24%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	620 000,00 €	685 000,00 €	65 000,00 €	10%
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 685 976,00 €	1 499 073,00 €	- 186 903,00 €	-11%
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	25 458 476,00 €	25 749 543,00 €	291 067,00 €	1%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		25 458 476,00 €	25 749 543,00 €		

Vue d'ensemble - Recettes

Le total des recettes réelles montre une hausse de 539 k€.

Il est à noter la variation suivante :

- Au chapitre 74 les dotations subventions et participations présentent une baisse de 734k€.

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES					
CHAPITRE	LIBELLE	BP + DM - 2023	BP - 2024	Evol.	Evol.
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	35 000,00 €	40 000,00 €	5 000,00 €	14%
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE	1 638 609,00 €	1 768 364,00 €	129 755,00 €	8%
73	IMPÔTS ET TAXES	5 233 648,00 €	5 214 374,00 €	- 19 274,00 €	0%
731	FISCALITE LOCALE	8 813 061,00 €	10 081 884,46 €	1 268 823,46 €	14%
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 024 188,00 €	6 289 938,00 €	- 734 250,00 €	-10%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	134 750,00 €	167 115,00 €	32 365,00 €	24%
76	PRODUITS FINANCIERS	6,00 €	- €	- 6,00 €	0%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	142 983,00 €	- €	- 142 983,00 €	-100%
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	23 022 245,00 €	23 561 675,46 €	539 430,46 €	2%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	- €	- €	- €	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	23 022 245,00 €	23 561 675,46 €	539 430,46 €	2%
002	RESULTAT REPORTE	2 436 231,00 €	2 187 867,54 €	- 248 363,46 €	-10%
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	25 458 476,00 €	25 749 543,00 €		

Présentation par direction/politiques publiques

Le tableau ci-contre illustre par direction/politiques publiques à quoi est consacré le budget de fonctionnement.

A noter que les charges de masse salariale ne sont pas réparties par politiques publiques mais regroupées dans la direction des ressources humaines.

C'est le premier poste de dépense mais aussi là où se trouvent les forces vives qui exécutent les politiques publiques à destination des Dunoises et des Dunois.

Direction / politiques publiques	Dépense	Recette
DRH	12 784 043	76 000
DAF	4 456 209	23 039 274
Bâtiments	2 846 080	
Voirie - EP	1 369 396	
Direction générale	757 347	105 168
Cuisine centrale	566 113	358 000
Vie scolaire	497 615	326 700
Espaces verts - cimetières	416 000	199
DSI	337 080	
Culture	319 804	77 000
Service des sports	293 898	66 500
Famille - politique de la ville	222 940	24 000
Parc auto - propreté urbaine	192 000	
Relations publiques	169 200	41 752
Achats - magasin	166 800	
DCOM	111 712	
Service social - RPE - BIS	74 072	67 579
Enfance	30 750	127 000
Police municipale	30 008	42 000
Crèche - multiaccueil	28 265	549 656
Service jeunes	19 810	29 000
Ecole d'arts	13 714	21 950
Médiathèque	13 670	10 000
Etat civil	12 497	74 793
Tourisme - gite - camping	5 770	-
Archives et documentation	4 450	
Centre de santé	4 500	625 000
Conseil municipal jeunes	4 000	
Musée	1 800	11 472
Urbanisme		76 500
Total général	25 749 543	25 749 543



LA SECTION D'INVESTISSEMENTS

Investissements 2024 hors RAR 2023

Les inscriptions sont présentées par opération et direction.

Services	Dépense	Recette
= Bâtiments	266 317	
Armoire registre sécurité	2 000	
= Centre de santé	1 750	
Mobilier centre de santé	900	
Mobilier nouveau médecin	850	
= Crèche - multiaccueil	3 500	
Générateur ozone - crèche	3 500	
= Cuisine centrale	300	
Caisses pain cuisine centrale	300	
= DAF	2 047 412	3 370 073
Amortissements		685 000
Autofinancement		814 073
Emprunt	1 785 000	1 700 000
FCTVA		171 000
Résultat antérieur	262 412	
= Direction générale	772 224	
Enveloppe non affectée	755 224	
Acquisitions terrains - frais d'actes	17 000	
= DRH	10 000	
Aménagements de poste et sécurité au travail	10 000	
= DSI	40 420	
Acquisition TPE et logiciel Marchés	5 940	
Flotte mobiles	3 500	
Géo verbalisation	1 480	
Logiciel Muniicpol	4 800	
Logiciel RPE	13 860	
Rénovation parc PC	7 500	
Serveur stockage Centre de santé	2 400	
Téléphones fixes	940	
= Enfance	5 598	
Barnum Bois des Gas	5 598	
= Espaces verts - cimetières	17 500	
Outil stade	2 500	
Démolition Chapelle cimetière	15 000	
= Police municipale	152 264	55 000
Acquisition Armes	1 500	
Acquisition caméras sécurité	144 824	
Acquisition TPE et logiciel Marchés	5 940	
Amendes		55 000
= ST aménagement transversal	642 320	114 001
Acquisitions terrains	58 000	
Cession de bien		114 001
Enveloppe MO, SPS, diag et géomètre	15 000	
GSP	400 000	
Pole gare	161 000	
Publications marchés impayés	8 320	
Pédalos	2 000	
= Urbanisme	20 000	35 000
Dégrèvements taxe d'aménagement	20 000	
Taxe aménagement		35 000
Mobilier scolaire	1 500	
= Voirie - EP	717 000	142 200
Voirie	200 000	142 200
Total général	4 700 106	3 716 274

